



# La Commission Provinciale des Fondations des Bourses d'Études de Limbourg informe les intéressés de la vacance des bourses suivantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024:

NOMS DES FONDATEURS	ÉTUDES PRESCRITES	(1) VACANTES	(2) VACANTES SOUS RÉSERVE	MONTANT DES BOURSES Euro	AYANTS DROIT	NOMS DES FONDATEURS	ÉTUDES PRESCRITES	(1) VACANTES	(2) VACANTES SOUS RÉSERVE	MONTANT DES BOURSES Euro	AYANTS DROIT
Ariens*	ESG filière latin et enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	1	2	150,00	Les parents les plus âgés et les plus proches du fondateur, à partir de 12 ans et à défaut les étudiants de Peer et environs, à partir de 12 ans	Rosmer*	Tout enseignement secondaire et supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	1	0	200,00	Les parents du fondateur
Cartuyvels (Buvingen)	À un établissement de son propre choix: ESG À une université de son propre choix: philosophie	0	4	250,00	Les étudiants descendant d'Eustache Cartuyvels, frère du fondateur et à leur défaut les étudiants de Buvingen, fraction de la commune de Gingelom	Thielens Nicolas*	ESG filière latin et tout enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique, études de droit	4	1	400,00	Les plus proches parents du fondateur et à défaut les étudiants du 'Land van Thorn', pourvu que durant 3 années successives aucun candidat de la famille ne se soit présenté Appartient au territoire belge du 'Land van Thorn', dans l'ordre: 1. Les étudiants domiciliés au hameau de Winkel, partie de Molenbeersel, fraction de la commune de Kinrooi 2. Les étudiants domiciliés à Neeroeteren, fraction de la commune de Maaseik 3. Les étudiants domiciliés à Eisdén, fraction de la commune de Maasmechelen
Claessens	À un établissement de son propre choix: ESG filière latin à partir de la 2 <sup>e</sup> année du 3 <sup>e</sup> degré À un établissement catholique: philosophie À une université de son propre choix: médecine	0	1	125,00	1. Les parents du fondateur 2. Les étudiants nés de Maaseik 3. Les étudiants des communes avoisinantes de Maaseik	Tielens Gerard*	ESG Enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	3	2	800,00	1. Les plus proches parents du fondateur, descendant de ses frères Martin et Huybrecht et de ses sœurs Elisabeth et Maria avec préférence pour l'aîné en cas de degré de parenté identique 2. Les étudiants de Zelm et Meldert
Gilsen	ESG Enseignement supérieur	3	15	125,00	Les parents et alliés du fondateur (âgés de 12 ans) et à leur défaut les étudiants de Saint-Trond ou de Looz, nés ou originaires de Saint-Trond	Tielens Jan	Toutes les filières	0	1	100,00	Les parents du fondateur et à défaut les étudiants de Zonhoven
Goyens-Wagnon	ESG Enseignement universitaire, Enseignement supérieur	5	0	225,00	Les descendants, à partir de 16 ans, de Frans Goyens, frère du fondateur et de Marie-Louise Segart, à leur défaut viendront dans l'ordre: 1. Les descendants de Louis Claes et Amélie Nicolai de Halle-Booienvoven, grands-parents du fondateur 2. Les descendants de François-Boniface Goyens et Marie-Louise Penninckx de Lovenjoel, grands-parents du fondateur 3. Les descendants de Laurent Nicolai et Anne Catherine Saenen de Wilderen 4. Les descendants de Emilianne Wagnon, épouse du fondateur 1. Les descendants de Charles Desmortier-Legrain de Bléharies 2. Les descendants de Claude Marchand, époux de J. Oudewater de Wezembeek-Oppeem 3. Les descendants de Félicie Gressillon, épouse de René Samoy de Saint-Maur 4. Les descendants de Georges Simon de Bersillies et de Léontine Helin	Van der Hoeydonckx	Durée d'études: max. 8 ans ESG à partir de la 2 <sup>e</sup> année du 1 <sup>er</sup> degré. Études supérieures	0	3	150,00	Les parents les plus proches et les moins aisés du fondateur, jusqu'au 12 <sup>e</sup> degré (y compris) et à défaut de parents les étudiants les moins aisés nés dans les paroisses de Zolder ou de Bolderberg
Haywegen	À un établissement catholique: philosophie, théologie À une université de son propre choix: droit, médecine et formation d'ingénieur	1	0	300,00	Les plus proches parents du fondateur	Van Doren de Raikem	Enseignement supérieur, Education Artistique	1	13	200,00 200,00	1. Les Limbourgeois, garçons et filles, (né)s dans une commune limbourgeoise ou y domicilié(s) depuis 10 ans au moins 2. Tous les Belges
Hendrickx	Enseignement supérieur, Enseignement secondaire	1	0	175,00	Les petits-enfants et arrière-petits-enfants du frère du fondateur François	Vanlangenaeken	À un établissement catholique: ESG filière latin, philosophie, théologie et droit	0	7	225,00 275,00	Les proches parents du fondateur, en préférant les plus proches. A défaut les étudiants domiciliés à: 1. Grootloon, 2. Tongres, 3. Looz, 4. Alken, Rijkel et Opleeuw, 5. les communes avoisinantes de Tongres et Looz
Knapen	À un établissement catholique: Philosophie, théologie ESG filière latin	2	0	500,00 400,00	1. Pour la durée des études: les étudiants nés ou domiciliés à Heusden (Limbourg, fraction de la commune de Heusden-Zolder) et à Helchteren (fraction de la commune de Houthalen-Heilichteren), à savoir la moitié pour chaque commune (10 étudiants de l'ancienne commune de Heusden et 10 étudiants de l'ancienne commune de Helchteren), à défaut d'un nombre suffisant de candidats provenant d'une de ces communes, un nombre de bourses vacantes dépassant la moitié peut être alloué aux étudiants de l'autre commune 2. À leur défaut, les étudiants dont le père ou la mère sont né(s) dans une de ces communes 3. À défaut d'étudiants de ces deux catégories: tous les habitants de la province de Limbourg qui font les études requises	Van Werde Alfred	Études supérieures	3	1	225,00	Les enfants de cousins et cousines du fondateur et tous leurs descendants
Lenaerts Isabelle	Études supérieures, ESG filière latin	0	3	150,00 150,00	Les descendants de: 1 <sup>o</sup> Simon Vossius et Gertrude Boesmans; 2 <sup>o</sup> Agnes Lenaerts, épouse en premières noces de J.L. Gilissen; 3 <sup>o</sup> Jean Vossius et Maria Malbourg et à défaut de descendants, et ce uniquement pour des études supérieures, les étudiants de: 1. Mettekooven; 2. Gelinden; 3. Engelmanshoven	Verdonck*	Enseignement secondaire, enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	1	0	100,00	Les descendants de Maarten, de Jean et d'Antoon Verdonck, frères du fondateur, de Jean Boven, son beau-frère et à défaut les autres parents
Lenaerts Jan*	Tout enseignement secondaire et supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	2	0	350,00 400,00	Les plus proches parents du fondateur en préférant l'aîné	Fondations de bourses d'études réunies (1): Bernaerds - Cillis - Custijns - De Marneffe - Hermans - Laenen - Morren - Saelens - Van Meuwen - Vrancken	1 <sup>o</sup> Philosophie, théologie (sacerdoce); 2 <sup>o</sup> Médecine, droit; 3 <sup>o</sup> Enseignement universitaire et autre enseignement supérieur; 4 <sup>o</sup> ESG	1	0	100,00	1. Les descendants des fondateurs 2. Les étudiants domiciliés à Eisdén, ou dans une autre commune du canton de Maasmechelen Les étudiants domiciliés à Halen, Louvain, Lummen Les étudiants domiciliés à Vroenhoven et communes avoisinantes Les étudiants nés à Bree Les étudiants nés à Saint-Trond
Neuyen/Neyens	Tout enseignement secondaire et supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	2	3	450,00	Les descendants les plus proches et les plus capables de Hendrik Gors et Anna Vandergrieff. Les descendants de Margaretha ou de Catharina Neuyen	Fondations de bourses d'études réunies (2): Botskens - Plessers - Vanderhallen - Van de Venne - Weustenraedt *	ESG et enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	1	0	100,00	1. Les parents du fondateur 2. Les étudiants de Bree et environs Les étudiants de Meeuwen Les étudiants de Daalgrimby et Mechelen (Limbourg) Les étudiants de Kwaadmechelen Les étudiants de Beringen et communes avoisinantes
Persoons*	ESG filière latin à partir de la 2 <sup>e</sup> année du 1 <sup>er</sup> degré et tout enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	1	0	125,00	Les parents du fondateur	Vossius	Toutes les filières	0	9	110,00	1. Les parents du fondateur qui portent le nom de Vossius 2. Les autres proches parents du fondateur
Peumans*	Tout enseignement secondaire et supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	0	3	200,00	1. Les descendants de Jan Peumans et de Maria Liesens, en préférant le plus proche et, en cas de degré de parenté identique, l'aîné 2. Les autres plus proches parents du fondateur 3. Les étudiants de Herderen	Vrrix	À un établissement catholique: philosophie, théologie, droit et médecine	2	2	400,00	Les plus proches parents du fondateur
Pulinx	Études secondaires Études supérieures	0	2	100,00	1. Les descendants de Carolus Pulinx, Barbara Pulinx ép. Frans Lowet, Marie-Agnes Pulinx ép. Arnold Hoebrechts pour les études supérieures et se-condaires, en préférant les étudiants les plus avancés dans leurs études 2. Les descendants des trois lignées précitées 3. Les autres plus proches parents du fondateur qui portent le nom de Pulinx, pour les études supérieures et secondaires 4. Les autres plus proches parents du fondateur, pour les mêmes études précitées La durée des études est fixée à 10 ans pour les étudiants qui bénéficient d'une bourse d'études provenant des fonds de la fondation Pulinx, sans tenir compte de l'âge au début ou à la fin des études (22/02/1958)	Vrijdaghs*	À un établissement catholique: ESG filière latin. Enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique	2	1	150,00 250,00	1. Quant à la bourse pour l'enseignement supérieur: Les plus proches parents du fondateur dans l'ordre établi par lui 2. Quant aux bourses de l'ESG filière latin: Les plus proches parents du fondateur, dans l'ordre établi, avec droit de préférence Pour les deux catégories de bourses: ceux qui portent le nom de Vrijdaghs, et en cas de degré de parenté identique avec le fondateur, le plus capable
Raymackers*	ESG filière latin - études de droit - médecine et tout enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique; en outre toutes les formations professionnelles après le 2 <sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire	1	3	250,00	1. Les plus proches parents du fondateur descendant de ses frères et sœurs et à leur défaut les étudiants nés de Aalst (Hesbaye) 2. Les étudiants nés de et domiciliés à Saint-Trond	Vrijens*	Durée d'études: max 12 ans: ESG filière latin et tout enseignement supérieur pouvant former au sacerdoce catholique. Tant que les 12 années d'études ne se sont pas écoulées, il est éventuellement possible de bénéficier de la bourse pour les années restantes, après le parachèvement des études théologiques, pour des études de droit ou de médecine.	3	1	300,00	Les plus proches descendants des époux Vrijens Gaspard et Martis Catharina ainsi que les descendants les plus proches des époux Lacroix Catharina et Hennus Walter, en préférant les descendants des premiers lorsque ces descendants sont au même degré que ceux des époux Lacroix Catharina et Hennus Walter, à leur défaut les descendants de Heynen Cornelis et Claessens Maria

\* enseignement pouvant former au sacerdoce catholique ou une filière d'études (comme sciences religieuses, formation en diaconat, formation d'aide pastorale) ... dont la finalité s'approche le plus de la volonté du fondateur, d'après l'avis de la commission  
(1) Nombre de bourses vacantes pour l'année scolaire 2024/2025  
(2) Nombre de bourses vacantes sous réserve: bourses qui ne sont pas vacantes que lorsque l'année scolaire suivante le titulaire actuel ne satisfait plus aux conditions requises pour bénéficier de la bourse d'études

### Places vacantes de collateurs parents:

Une place de collateur parent est vacante pour les fondations suivantes: Ariens, Beaurieux, Hendrickx, Neuyen, Persoons, Raymackers, Thielens Nicolas, Vanlangenaeken, Van Werde, Verdonck, Vereniging Studiebeurzenstichtingen (1), Vereniging Studiebeurzenstichtingen (4), Vriex

La collation des bourses se fera comme suit:  
Les bourses à titre de parenté:  
1. degré de parenté  
2. le candidat le plus avancé dans ses études, l'enseignement supérieur de tout type ayant la priorité sur l'enseignement secondaire  
3. âge  
Les bourses non à titre de parenté:  
1. le revenu net imposable des personnes qui ont l'étudiant à leur charge, et à défaut, de lui-même  
2. le candidat le plus avancé dans ses études, l'enseignement supérieur de tout type ayant la priorité sur l'enseignement secondaire  
3. âge  
Le règlement relatif à la collation des bourses a été fixé par arrêté de la commission les 15/09/97, 28/04/99, 25/10/99, 16/01/2001, 04/02/2002, 10/02/2005, 16/09/2008 et 15/12/2016.  
Une copie dudit arrêté peut être obtenue au secrétariat de la commission.

1. COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE?  
Après avoir introduit votre demande vous recevrez un formulaire de demande. Vous pouvez également télécharger ce formulaire vous-même sur notre site web: [www.studiebeurzenstichtinglimburg.be](http://www.studiebeurzenstichtinglimburg.be)  
Remplissez la totalité du formulaire et renvoyez-le avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, accompagné des documents requis:  
- par e-mail: peter.brimou@limburg.be  
- par lettre adressée à la Provinciale Commissie voor Studiebeurzenstichtingen Limburg - Universiteitslaan 1 - 3500 Hasselt  
- à nos bureaux contre accusé de réception  
Pour chaque bourse demandée vous êtes tenu de remplir un autre formulaire.

2. VEUILLEZ JOINDRE À LA DEMANDE:

<b>Bourses à titre de parenté</b>	<b>Bourses sans lien de parenté</b>
- Un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs du demandeur à partir de 18 ans - Une preuve de parenté-à titre généalogique, voir collat-out website	- Un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs du demandeur à partir de 18 ans - Une copie du dernier aveu/renseignement - extrait de rôle des contributions directes (revenus 2022-exercice d'imposition 2023)
<b>Joignez en outre les documents suivants</b>	<b>Joignez en outre les documents suivants</b>
Pour: Stichting Van der Hoeydonckx: - Une copie du dernier aveu/renseignement - extrait de rôle des contributions directes (revenus 2022-exercice d'imposition 2023)	Pour: Stichting Knapen - Stichting Vereniging Studiebeurzenstichtingen (1)+(3)+(4) - Stichting Gilsen - Stichting Raymackers - Un extrait de l'acte de naissance du demandeur
Pour: Stichting Van Doren de Raikem - Un extrait de l'acte de naissance du demandeur - La preuve de domiciliation dans une commune Limbourgeoise de 10 ans	Pour: Stichting Ariens/Cartuyvels/Claessens/Haywegen/Jan Lenaerts/Neuyen/Persoons/Peumans/Rosmer/Raymackers/Nicolas Thielens Gerard Tielens/Vanlangenaeken Vereniging 2 Vriex/Vrijdaghs/Vrijens - seulement pour des études supérieures: une liste de tous les sujets

3. Les demandes qui ne sont pas accompagnées des documents requis ne sont pas prises en considération.  
4. Pour tous les renseignements nécessaires, veuillez consulter notre site web.  
Si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter le secrétariat de la commission:  
- téléphone: 011 23 81 28 - personne de contact: Peter Brimou  
- e-mail: peter.brimou@limburg.be  
- website: www.studiebeurzenstichtinglimburg.be

Hasselt, le 15 mai 2024  
le secrétaire, (signé) Liliane Vansummeren  
le président-greffier provincial honoraire (signé) Marc Martens

PRIÈRE D'AFFICHER: 1. À LA COMMUNE ET 2. DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES